

# Charte de « Covoiturons sur le pouce »

« Covoiturons sur le pouce » est une solution permettant aux conducteurs et passagers de se rencontrer aux « arrêts sur le pouce » et de voyager ensemble.

Ce concept permet de réduire l'impact sur les pollutions atmosphériques, rapprocher des personnes demandeuses en mobilité et de formaliser des règles de déontologie et de sécurité relatives au Code de la route. Les usagers pourront fixer d'autres rendez-vous à leur convenance en respectant l'esprit du projet. Le covoiturage résulte d'un accord direct entre passagers et conducteurs, chacun agit sous sa seule et entière responsabilité. « Covoiturons sur le pouce » n'est pas responsable des dommages directs et indirects liés à son fonctionnement.

## 1 Déroulement du voyage

### 1.1 Trajet

Pour être mieux reconnu, nous invitons **le passager** à :

- Aller aux « arrêts sur le pouce »,
- Porter son identifiant « Covoiturons sur le pouce »
- Indiquer sa destination sur l'ardoise fournie.

Pour respecter l'esprit de « Covoiturons sur le pouce » **le passager** doit :

- Proposer au conducteur une participation aux frais de voyage (carburant, péage), que celui-ci accepte ou non,
- Ne pas demander au conducteur de faire un détour,
- Descendre aux emplacements choisis par le conducteur, en respectant le Code de la route.

Nous proposons **au conducteur** d'apposer le macaron « Covoiturons sur le pouce » sur son véhicule (par exemple sur le pare-soleil passager), afin d'être reconnu et de déposer le ou les passagers, en sécurité, sur son trajet prévu et à l'endroit le plus proche de la destination demandée par le ou les passagers.

### 1.2 Assurance

« Il est préférable que l'automobiliste déclare à son assureur le covoiturage ; ce dernier peut ainsi apprécier les risques garantis et attirer l'attention de l'assuré sur certains points (usage déclaré, trajet, clause de conduite exclusive) ». Voir le document annexe de la F.F.S.A

### 1.3 Frais de voyage

A titre indicatif, il est d'usage dans la pratique nationale du covoiturage, de participer à hauteur de 5 centimes d'euro le km.

## 2 Inscription

- Le conducteur présente son permis de conduire et les papiers du ou des véhicules (carte grise & assurance) en règle. Cette déclaration est sous son entière responsabilité.
- Le kit de mobilité « Covoiturons sur le pouce » remis est composé d'une ardoise et de son stylo, d'un macaron amovible pour le véhicule, d'un livret<sup>1</sup> de mobilité et d'un identifiant « passager ».

---

<sup>1</sup> Le livret comprendra ou mettra des liens internet pour les horaires des transports en commun du territoire du projet (plus horaires de bus de Montauban), un résumé de cette charte, les adresses sur la mobilité, les lieux qui détiennent les informations afin de pouvoir les renouveler facilement.

- Une participation est sollicitée pour soutenir les frais (kit, aménagement, documents, ...), de l'ordre de 2 €.

### 3 Remarques sur les données personnelles

Vos coordonnées seront utilisées pour les seules informations liées au projet et à son suivi. Il est possible que vous soyez contactés pour le suivi et informés de son résultat, pouvant être réalisé par un prestataire ou en interne. Les données personnelles ne seront pas communiquées, seuls les résultats globaux le seront afin de faire connaître les impacts positifs du projet. En effet, ces résultats feront l'objet de statistiques. Les coordonnées seront vérifiées par le réseau « Covoiturons sur le pouce ».

### 4 Votre engagement

**Le conducteur** s'engage **dans le respect du code de la route** à :

- Ne prendre aucun risque au volant et à n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer ses capacités à conduire.
- Veiller au bon état de son véhicule.

**Les passagers** s'engagent à se comporter respectueusement et notamment d'éviter de téléphoner, manger ou de boire dans le véhicule.

« Covoiturons sur le pouce » n'est pas responsable des dommages directs ou indirects liés au covoiturage et ne pourra être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement.

Le covoiturage des mineurs reste sous la responsabilité totale et entière des parents.

Dans le cas où les parents acceptent que le mineur participe à « Covoiturons sur le pouce », ils doivent signer eux-mêmes cette charte.

Ils donnent à leur enfant une autorisation écrite de participer, signée par eux, que le mineur devra toujours porter sur lui pour en justifier au conducteur.

Le covoiturage résultant d'un accord entre passagers et conducteurs, Vous, signataire, agissez sous votre seule et entière responsabilité.

**En signant la charte, le signataire accepte de respecter chaque paragraphe de la charte.**